

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE CONVOCATION**

Le 14 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mickaël JUIGNÉ, André LE ROUX, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Sophie REIGNIER, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Bertrand MUCHERY.

EXCUSÉS : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre de la renaturation du ruisseau des Rosiers (phase AVP)
Rapporteur : Jérôme DELISLE

Dans le cadre du lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ruisseau Rosiers, il est proposé de solliciter un financement auprès du Conseil régional au titre du contrat territorial Eau Huisne Aval. Le coût éligible à ce cofinancement s'établit à 11 790 €HT (phase avant-projet).

La demande de subvention s'élève à 3 537 € (soit 30%), selon le plan de financement ci-après :

RECETTES	Base éligible	Montant de subvention	%
CT EAU	11 790.00 €	3 537.00 €	30.00%
Autofinancement		8 253.00 €	70.00%
TOTAL	11 790.00 €	11 790.00 €	100.00%

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 9 septembre 2026

Le conseil municipal décide d'approuver la demande de subvention et autorise le maire à signer tout document à cet effet.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE :

0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Louis MASSARD

Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

